

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00385

Numéro SIREN : 847 782 935

Nom ou dénomination : 143 EXPRESS

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2022 sous le numéro de dépôt 23393

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012020** et clos le **31122020** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime spécial de taxation au tonnage art. 209 C 3 (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES 3 ET 14
3 PLACE SADI CARNOT
13002 MARSEILLE
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du déclarataire) et l'adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
 Identification du déclarataire : SASU 143 EXPRESS
37 BOULEVARD ST JEAN DE DIEU
13014 MARSEILLE
 Insp. IFU : N° dossier : **84778293500013** N° Siret :
B ACTIVITÉ
 Activités exercées (souligner l'activité principale) :
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration **enfin** mensuelle. (Article 223 A 1 U du CGI)
 - Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
 - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.
 n° SIRET :

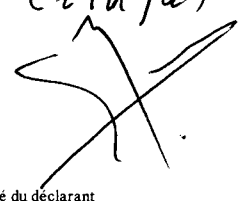
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice)

1 Résultat fiscal (revenu imposable au taux de 21%)	2 Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	3 Abattements et autres avantages fiscaux en faveur des entreprises innovantes	4 Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	5 Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	6 Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	7 Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	8 Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	9 Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	10 Plus-values à long terme imposables au taux de 15%
3 Abattements et autres avantages fiscaux en faveur des entreprises innovantes (article 223 A 1 U du CGI). Ce montant ne doit pas être majoré des résultats négatifs de C-1 et C-2. - Abattement innovant art. 44 septies <input type="checkbox"/> - Réduction d'impôt art. 44 septies <input type="checkbox"/> - Réduction d'impôt art. 44 septies <input type="checkbox"/> - Réduction d'impôt art. 44 septies <input type="checkbox"/> - Réduction d'impôt art. 44 septies <input type="checkbox"/> - Réduction d'impôt art. 44 septies <input type="checkbox"/> - Réduction d'impôt art. 44 septies <input type="checkbox"/> - Réduction d'impôt art. 44 septies <input type="checkbox"/> - Réduction d'impôt art. 44 septies <input type="checkbox"/> - Réduction d'impôt art. 44 septies <input type="checkbox"/> - Réduction d'impôt art. 44 septies <input type="checkbox"/> - Réduction d'impôt art. 44 septies <input type="checkbox"/>									

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice)
 F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
 ECF Nom et adresse du prestataire :
 CGAOMCA ou viséur conventionné :
 N° d'agrément :
 Si oui, indication de l'impact fiscal :
 Signature et qualité du déclarant

Certifié conforme


A le

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU 143 EXPRESS**
et Date de clôture de l'exercice **31122020**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise SASU 143 EXPRESS		37 BOULEVARD ST JEAN DE DIEU		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		13014 MARSEILLE				
SIRET		8 4 7 7 8 2 9 3 5 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 31122020		
				Exercice N-1 clos le 31122019		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	11 684	070	11 684	
		072	8 027	074	8 027	12
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	2 800	086	2 800	2 961
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	22 511	098	22 511	2 974
	Total général (I + II)	110	22 511	112	22 511	2 974
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 800	2 800	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134		(802)		
	Résultat de l'exercice	136		13 700	(802)	
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		15 699	1 998	
	Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 546		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		780	73	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		4 486	902	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176		6 812	975		
Total général (I + II + III)				180	22 511	
				180	2 974	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	8 011	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU 143 EXPRESS		Néant						
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122020		Exercice N-1 clos le 31122019						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210						
	Production vendue	{ biens } dont export { services * } et livraisons intracommunautaires	215	214						
			217	218	37 424	6 693				
				222						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224						
	Production immobilisée *			226						
	Subventions d'exploitation reçues			230	57	66				
Autres produits			232	37 480	6 758					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						
	Variation de stock (marchandises) *			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	7 660	188				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240						
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	13 844	7 371				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244						
	Rémunérations du personnel *			250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252						
	Dotations aux amortissements *			254						
	Dotations aux provisions			256						
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262					
260										
Total des charges d'exploitation (II)				264	21 504	7 560				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	15 976	(802)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280						
	Produits exceptionnels (IV)			290						
	Charges financières (V)			294						
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348							
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	2 276						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	13 700	(802)				
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	13 700	314				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles*			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 276					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330						
			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986								
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981								
	ZFANG (44. quaterdecies)	345								
	Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987								
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)	Dédution exceptionnelle (art 39 decies F)				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	15 976	354				
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356						
Déficits antérieurs reportables : * 802 dont imputés sur le résultat :					360	802				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	15 175	372				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406		
	Autres	410		412		414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426		
	Constructions	430		432		434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456		
	Matériel de transport	460		462		464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476		
Immobilisations financières		480		482		484	486		
TOTAL		490		492		494	496		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	516		
	Constructions	520		522		524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546		
	Matériel de transport	550		552		554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	566		
TOTAL		570		572		574	576		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SASU 143 EXPRESS** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL		770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		802	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996
Déficits imputés			983				802
Déficits reportables			984				
Déficits de l'exercice			860				
Total des déficits restant à reporter			870				

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 3 746
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 1 890
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2020

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche, 0, pour activer le report sur le cerfa 2033E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2033E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne 117 du 2033E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne 117 du 2033E

Désignation de l'entreprise : SASU 143 EXPRESS				
Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020 Durée en nombre de mois 12				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE n°1: 100% n°2: 100, % n°3: saisie				
Ventes de marchandises	108			
Production vendue - Biens	108			
Production vendue - Services	108	37 424	37 424	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	57	57	
TOTAL 1	106	37 480	37 480	37 480
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144			
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci- dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	121	7 660	7 660	
Autres achats	121	1 181	1 181	
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	10 873	10 873	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 2	152	19 714	19 714	19 714
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci- dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL3	137	17 766	17 766	17 766
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117		17 766	

Désignation de l'entreprise : SASU 143 EXPRESS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		37 424
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		57
	TOTAL 1	106	37 480
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		8 841
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		10 873
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	19 714
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	17 766
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 31|12|20|20

N° SIRET 8|4|7|7|8|2|9|3|5|0|0|0|1|3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 143 EXPRESS

ADRESSE (voie) 37 BOULEVARD ST JEAN DE DIEU

CODE POSTAL 13014

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE |||||||

N° SIRET |||||||||||||

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

143 EXPRESS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1.000 €
37 Boulevard Saint Jean de Dieu
13014 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 847.782.935

**EXTRAIT DE LA DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

Monsieur Kamel SBEI constate, au vu des éléments comptables, que la société a réalisé un bénéfice s'élevant à 13.700,00 € qui sera affectée de la manière suivante :

Absorption des pertes antérieures	802,00 euros
A la réserve légale	280,00 euros
A titre de dividendes	12.000,00 euros
Soit 12,00 euros par titre	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 12.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 31 octobre 2021

Conformément à la loi, l'associé unique déclare qu'il n' y a eu aucune distribution depuis la constitution de la société.

Le compte « autres réserves » s'élève donc à 618,00 euros

Cette décision est adoptée.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Monsieur Kamel SBEI

